



S.ytic
FCP Actions Européennes

FCP de droit français à thématique européenne et urbaine



RAPPORT ANNUEL

Exercice

2020

Sofidy

SOCIÉTÉ DE GESTION
DE FONDS IMMOBILIERS DEPUIS 1987

SOMMAIRE

▶	PROFIL ET PRÉSENTATION DE S.YTIC	5
---	---	----------

▶	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	6
---	------------------------------------	----------

1.

RAPPORT DE GESTION	7
---------------------------	----------

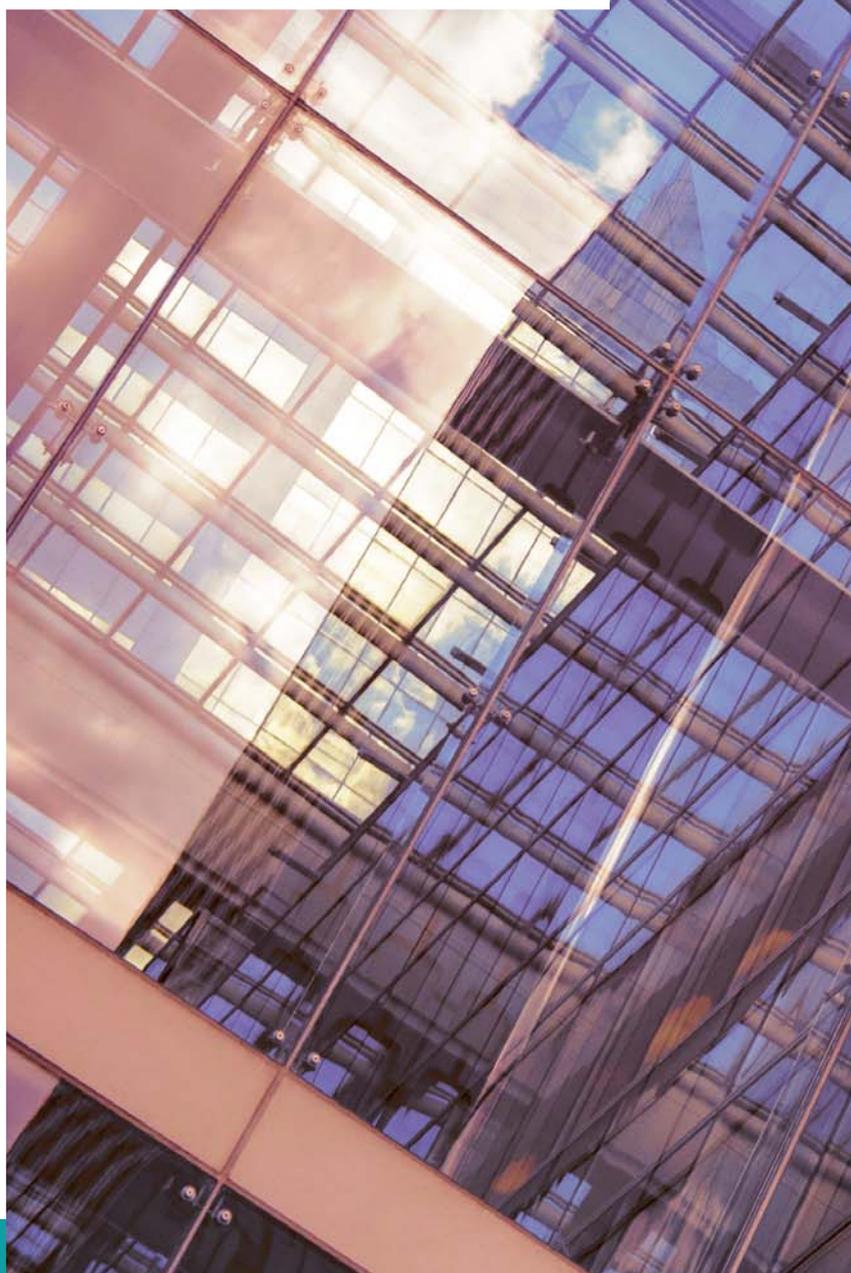
1.1	COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ.....	8
1.2	PERFORMANCES.....	8
1.3	LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY.....	9
1.4	AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	13
1.5	PERSPECTIVES.....	14

2.

COMPTES ANNUELS	15
------------------------	-----------

3.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	37
---	-----------



PROFIL ET PRÉSENTATION DE S.YTIC

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Dénomination du fonds : S.YTIC

Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP)

État membre dans lequel l'OPCVM a été constitué : FCP de droit français

ACTEURS

Société de Gestion : SOFIDY (303 square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex)

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 10/07/2007 sous le n° GP-07000042

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)

Délégataire de la gestion comptable : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)

Centralisateur des ordres de Souscriptions et de Rachat par délégation de la Société de Gestion : CACEIS Bank France (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)

Commissaire aux comptes : KMPG Audit – Tour EQHO, 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense, représenté par Monsieur Pascal LAGAND.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles. L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice STOXX Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis (ticker Bloomberg : SXXR). L'indice STOXX Europe 600 est un indice composé de 600 valeurs, moyennes et grandes, représentatives des marchés actions européens.

Le portefeuille n'a pas pour but de répliquer l'indicateur de référence, la pondération des valeurs en portefeuille est donc déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion sans référence avec la pondération des valeurs de l'indicateur. En conséquence, l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc s'écarter significativement de celle de l'indicateur.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

1) MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La détermination du risque global s'effectue selon la méthode de calcul de l'engagement.

2) CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.sofidy.com).

3) CONTRÔLE DES INTERMÉDIAIRES

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Cette politique est disponible sur le site de la Société de Gestion (www.sofidy.com).

4) FRAIS D'INTERMÉDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et compte tenu du montant de frais d'intermédiation pour l'année 2020 inférieur au seuil de 500 000 €, la Société de Gestion n'a pas élaboré de compte rendu relatif aux frais d'intermédiations.

5) COMMISSION DE SURPERFORMANCE

Au titre de l'exercice 2020, la Société de gestion a perçu une commission de surperformance⁽¹⁾ de :

- 76 261 € TTC au titre de la surperformance de la part GI (soit 1,75 % de l'actif net moyen) dont 1 067 € TTC lors de rachats de parts⁽²⁾;
- 12 198 € TTC au titre de la surperformance de la part I (soit 2,83 % de l'actif net moyen) ;
- 9 496 € TTC au titre de la surperformance de la part C (soit 2,65 % de l'actif net moyen) dont 2 763 € TTC lors de rachats de parts.

6) DROITS DE VOTE

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet www.sofidy.com conformément à l'article 319-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

7) INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION À SON PERSONNEL

Conformément à l'article 22 de la Directive AIFM et OPCVM 5, il est précisé que la politique de rémunération de la Société de Gestion vis-à-vis de ses collaborateurs se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est elle-même composée pour les cadres d'une partie en numéraire et d'une partie en actions gratuites de Tikehau Capital avec une période d'acquisition minimum. Cette rémunération est complétée des dispositifs d'épargne salariale obligatoires (participation) ou volontaires (intéressement, abondement).

La politique de rémunération variable recherche un alignement des intérêts entre les salariés et les épargnants / investisseurs dans les fonds gérés (des primes assises par exemple sur le taux d'occupation des fonds).

À ce titre, la politique de rémunération variable intègre les exigences réglementaires applicables aux salariés qualifiés de Personnel identifié au sens des directives AIFM et OPCVM 5 (dirigeants, preneurs de risques...), soit 22,6 équivalents temps plein en 2020.

Le montant total des rémunérations brutes (hors charges sociales et épargne salariale) de l'ensemble du personnel de la Société de Gestion s'élève à 14 903 333 € pour l'exercice 2020 pour un nombre de bénéficiaires moyen sur l'exercice de 174,79 équivalents temps plein. Ce montant est composé de rémunérations fixes à hauteur de 66,18 % et de rémunérations variables (y compris Actions gratuites) à hauteur de 32,82 %. Le montant des rémunérations brutes, fixes et variables, du Personnel Identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 s'élève à 5 225 301 €.

8) INFORMATIONS SUR LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PRÉSENTS DANS LE FONDS

Nature des opérations utilisées

Aucune technique de gestion efficace n'a été utilisée au cours du premier exercice du FCP.

Au 31 décembre 2020, le FCP ne détient aucun instrument dérivé.

Exposition

Néant.

Identité des contreparties

Néant.

Garanties financières reçues

Néant.

9) AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2020, le FCP ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe SOFIDY.

Au 31 décembre 2020, le FCP ne détient aucune part ou action d'OPCVM géré par la Société de Gestion.

10) CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

11) RETENUS À LA SOURCE

Les porteurs du FCP S.YTIC sont informés que la Société de Gestion a demandé à certains états de l'Union européenne (Belgique, Espagne, Irlande, Italie) l'exonération des retenues à la source sur les dividendes versés par les valeurs mobilières détenues par le fonds.

(1) 20 % TTC de la surperformance du fonds, nette de frais par rapport à son indice de référence et dans le respect du principe de "High Water Mark".

(2) Lors des rachats de parts, la quote-part de la commission de surperformance provisionnée correspondant aux parts rachetées est acquise à la Société de Gestion.



1

RAPPORT DE GESTION

1.1	COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ	8	1.4	AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	13
1.2	PERFORMANCES	8	1.5	PERSPECTIVES	14
1.3	LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY	9			

1.1 COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

L'année 2020 a commencé avec des indices boursiers qui poursuivaient leur ascension de 2019 (l'indice du STOXX 600 avait progressé de 26,8 % en 2019). Le premier confinement a eu l'effet d'une onde de choc sur les marchés financiers. La chute a été brutale, les indices mondiaux ayant perdu en moyenne 30 % entre le point le plus haut et le point le plus bas. Cette baisse a cependant su rapidement être enrayerée grâce aux mesures mises en place par les gouvernements et les banques centrales : baisse des taux d'intérêts pour favoriser l'accès au crédit, injection massive de liquidités dans l'économie, aide directe aux entreprises les plus touchées, etc. Ces mesures ont rassuré les marchés qui ont su rebondir à mesure que les nouvelles sur un plan sanitaire s'amélioraient. Ainsi l'indice du Stoxx 600 termine l'année 2020 avec un recul modeste d'environ 2 %

Votre fonds a enregistré une performance positive comprise entre +9,1 % et +10,5 % selon les parts en 2020 surperformant ainsi son indice de référence le STOXX 600.

La thématique du numérique (infrastructures, solutions logicielles, applications, sécurité) a contribué à hauteur des trois quarts à la performance. Nos investissements dans les énergéticiens européens les plus avancés dans la transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables a contribué à hauteur du quart à la performance de S.YTIC en 2020.

Enfin, la hausse des valeurs industrielles présentes en portefeuille (et en particulier celle de Schneider qui est la première ligne du portefeuille) a été compensée par une contribution négative des segments services physiques à la personne (en particulier, celle de Bright Horizon qui exploite des crèches) et de l'immobilier (présent de manière marginale dans votre fonds).

1.2 PERFORMANCES

	Valeurs liquidatives (€)				Performance		
	Création ⁽¹⁾	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Depuis l'origine	2019	2020
Part I	1 000,00	845,20	1 151,76	1 271,28	+27,1 %	+36,3 %	+10,4 %
Indice de référence	749,40	707,68	897,47	879,59	+17,4 %	+26,8 %	-2,0 %

(1) Les parts I ont été créées au lancement du fonds le 23/03/2018

	Valeurs liquidatives (€)				Performance		
	Création ⁽²⁾	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Depuis l'origine	2019	2020
Part P	100,00	81,43	108,90	118,84	+18,8 %	+33,7 %	+9,1 %
Part GI	1 000,00	829,50	1 133,81	1 252,91	+25,3 %	+36,7 %	+10,5 %
Indice de référence	788,35	707,68	897,47	879,59	+11,6 %	+26,8 %	-2,0 %

(2) Les parts P et GI ont été créées le 24/04/2018

1.3 LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY

1.3.1 Convictions de SOFIDY et objectifs de la démarche ESG

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs immobiliers, SOFIDY a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités. Elle considère en outre qu'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses process contribue à obtenir une performance durable à long terme, et que ces facteurs constituent des sources d'opportunités en matière d'investissement.

Cette conviction est partagée avec Tikehau Capital (« le Groupe »), actionnaire unique de SOFIDY, et l'ambition ESG de SOFIDY s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche et des politiques de développement durable du Groupe.

Ainsi SOFIDY a défini des objectifs autour de 4 thèmes prioritaires :

	GOVERNANCE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE 	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ 	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 	SATISFACTION CLIENT ET RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES 
Engagements au niveau des fonds	L'instauration d'une gouvernance suivant des règles transparentes et organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée vise à pallier aux défauts des organisations traditionnelles qui peuvent pénaliser durablement la performance de l'entreprise.	Les activités liées à la transition énergétique, la rénovation des bâtiments, la gestion des ressources et le déploiement d'une mobilité propre ont été identifiées comme des opportunités d'investissement. S'assurer de l'adaptation des sociétés aux changements climatiques permet aussi de limiter les risques.	Une structure qui met en place un climat social favorable, lui permettant d'attirer et de fidéliser des talents s'assure d'être le mieux armée pour faire face aux défis économiques et ESG du monde de demain.	Les démarches de qualité et de satisfaction client sont jugées clés pour la réussite du modèle économique d'une entreprise. Adopter une attitude responsable vis-à-vis des parties prenantes externes contribue à réduire les risques de controverse.
Engagements au niveau de la Société de Gestion	Mise en place d'une gouvernance de la démarche ESG Recherche d'un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion, ses collaborateurs et les investisseurs	Déploiement de plans d'actions visant à réduire les impacts directs sur le changement climatique Contribution à la mesure de l'empreinte carbone des opérations du Groupe	Plan d'actions pour faire progresser la parité dans les équipes de management Diversité et développement des talents comme levier de croissance	Mesure d'insertion des talents locaux Développement de partenariats dans le cadre de stages et d'apprentissages Renforcement de la politique d'achats responsables

1.3.2 Gouvernance de la démarche

Le déploiement de la démarche ESG s'appuie sur la forte implication de l'ensemble des collaborateurs de SOFIDY et du Groupe Tikehau à tous niveaux et sur la mise en place d'une gouvernance dédiée :

- **Le comité ESG du Groupe Tikehau** est en charge de la définition de la politique ESG au niveau Groupe.
- **Un comité ESG de SOFIDY** a été mis en place afin de définir et promouvoir la politique ESG de la Société de Gestion.

Le comité ESG de SOFIDY a pour principales missions :

- de définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la Société de Gestion ;
- de définir les secteurs et les catégories d'investissement identifiés comme « sensibles » au-delà des exclusions du groupe ;
- de se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la Société, notamment relatives

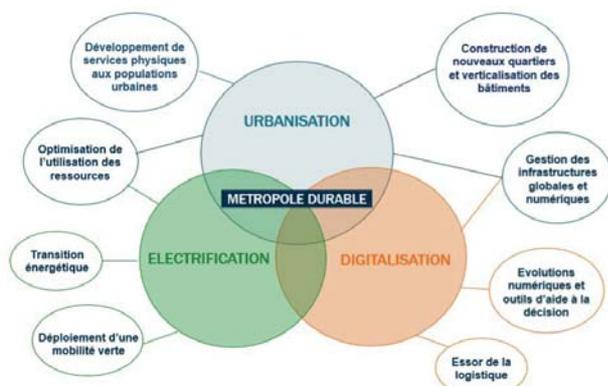
à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux ESG pouvant survenir dans le cadre de leur activité professionnelle au sein de la Société, dans le respect des autres instances chargées d'étudier ces questions (CSE, SCCI, etc.) ;

- d'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que de permettre à la Société d'améliorer ses performances en la matière ;
- de s'assurer du respect des engagements ESG de la Société.

Le comité ESG de SOFIDY a créé des **groupes de travail** qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein des différents services opérationnels de la Société de Gestion : l'amélioration du patrimoine au regard des critères ESG, la labellisation des fonds, les mesures citoyennes au sein de la Société de Gestion.

1.3.3 Mise en oeuvre pour S.YTIC

La thématique de la "métropole durable" adoptée par le fonds comprend trois tendances structurelles fortement liées au développement de la ville de demain : l'urbanisation, l'électrification et la digitalisation. De ces trois tendances découlent de nombreuses opportunités d'investissement



Compte tenu de la thématique adoptée par l'OPCVM S.YTIC, la prise en compte de critères ESG est étroitement liée à la stratégie d'investissement du fonds, et sert à valider l'éligibilité des entreprises au fonds S.YTIC.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La politique d'investissement responsable de SOFIDY repose sur :

- une politique d'exclusion stricte de certains secteurs dont les impacts négatifs pour l'environnement ou la Société ont été démontrés ;
- la mise en place de critères ESG et d'un système de notation des émetteurs permettant de déterminer un score ESG du fonds ;
- un objectif de suivi et d'amélioration des indicateurs de performance extra-financière du fonds dans le temps. objectif d'amélioration du score ESG du fonds dans le temps.

POLITIQUE D'EXCLUSION

Le fonds S.YTIC applique une politique d'exclusion stricte pour certains comportements et secteurs :

- Allégation sérieuse de violation d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- Armement et défense ;
- Clonage ;
- Commerce des espèces sauvages et de produits dérivés ;
- Huile de palme ;
- Entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique et/ou dans l'extraction ou la production d'autres énergies fossiles controversée en raison de leur source (dépôts non conventionnels⁽¹⁾) ou de la technologie utilisée (par ex. fracturation hydraulique) ;

(1) Schiste argileux, sables bitumineux, accumulation d'hydrates de méthane.

- Entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans la manufacture et production de tabac et de marijuana ;
- Pornographie et prostitution ;
- Jeux de hasard et d'argents ;

Outre l'exclusion des activités controversées, l'univers d'investissement de S.YTIC ne comprend que des secteurs qui correspondent à la thématique du fonds, soit les secteurs liés au développement des métropoles. Par ailleurs, SOFIDY utilise la base de données des controverses ESG proposée par Sustainalytics pour réaliser un deuxième filtre d'exclusions.

NOTATION ESG DES EMETTEURS

Dans un premier temps, SOFIDY utilise la notation d'une agence de rating ESG reconnue, Sustainalytics, pour évaluer le profil de risque des sociétés de son univers.

Dans un second temps, chaque investissement est validé par une notation interne afin de s'assurer qu'il respecte bien les objectifs fixés par la politique d'investissement responsable de SOFIDY (charte ESG) et l'objectif de gestion du fonds S.YTIC.

SOFIDY a mis en place en interne une grille d'analyse ESG propriétaire spécialement adaptée à l'OPCVM S.YTIC. La grille est composée d'indicateurs structurés autour de quatre piliers suivants :

- **Impact des produits et services** - compte tenu de la démarche thématique du fonds, la première brique de l'analyse ESG se concentre sur les potentiels impacts des produits et des services sur des défis environnementaux et sociétaux.
- **La gouvernance** - la gouvernance des entreprises est un facteur essentiel de performance et de maîtrise des risques. L'instauration d'une gouvernance suivant des règles transparentes et organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée vise à pallier aux défauts des organisations traditionnelles qui peuvent pénaliser durablement la performance de l'entreprise.
- **Le social et le sociétal** - L'analyse porte sur la responsabilité sociale de l'entreprise auprès de ses employés (fidélisation des talents, dialogue social, etc.) mais aussi vis-à-vis des parties prenantes externes (chaîne d'approvisionnement, satisfaction client, etc.).
- **L'environnement** - l'analyse tient compte des processus mis en place par les sociétés pour maîtriser les risques environnementaux liés aux secteurs dans lesquels elles opèrent.

Cette sélection d'indicateurs, qui intègrent des critères sectoriels, permettent d'établir une note de ESG de 0 à 100%. Une note de 100 % représente un risque ESG maximum et une note de 0 % représente une opportunité ESG maximum

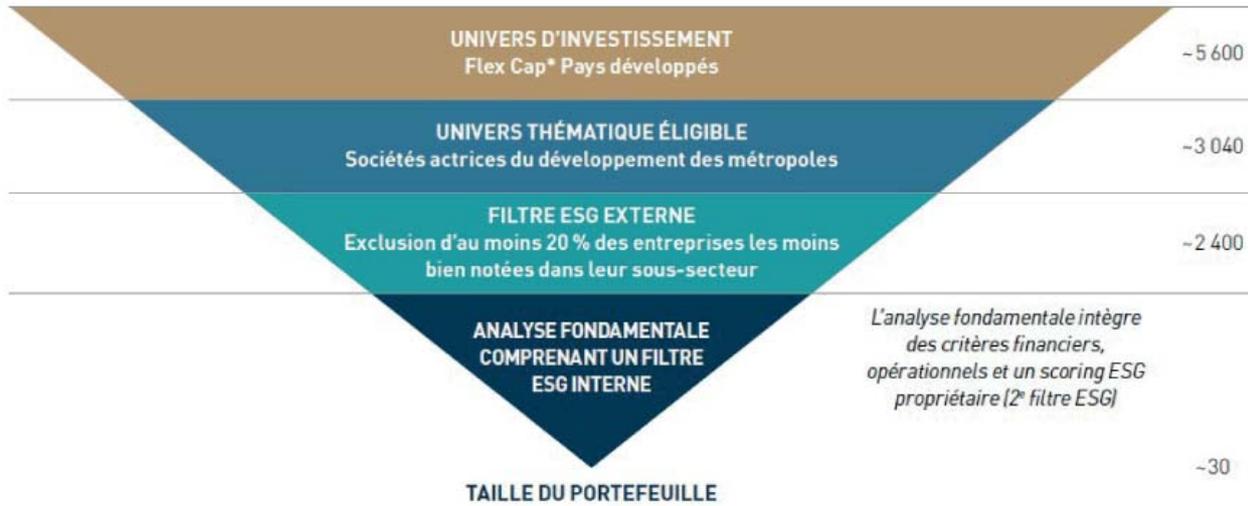
PROCESSUS DE GESTION

Les critères ESG sont intégrés à chaque niveau du processus de gestion, que l'on peut caractériser en 3 étapes :

- La construction de l'univers d'investissement
- L'analyse fondamentale et le 2nd filtre ESG (via la grille interne mise en place par SOFIDY)
- Le suivi financier et extra-financier des titres du portefeuille

CONSTRUCTION DE L'UNIVERS

Une fois l'univers thématique établi qui correspond au 14/10/2020 à 3 084 valeurs (via exclusion des secteurs controversés et intégration des secteurs en lien avec la thématique), sont exclues toutes les sociétés dont le profil de risque non géré, selon l'évaluation de Sustainalytics, est le moins bon de leur sous-secteur. Cela conduit à une réduction de l'univers d'au moins 20 % des valeurs, sans biais sectoriel, afin d'aboutir à un univers de 2 443 titres au 14/10/2020.



*Flex/Flexible Cap signifie que le fonds peut investir sans restriction de taille de capitalisation (petite, moyenne et grande).

ANALYSE FONDAMENTALE ET 2ND FILTRE ESG

Dans le but de sélectionner des titres attractifs au sein de l'univers, l'analyse fondamentale des sociétés comprend des indicateurs économiques, financiers, opérationnels et ESG. La grille d'analyse interne constitue un second filtre ESG (voir partie « Notation des émetteurs). En ligne avec la politique groupe, les émetteurs présentant un profil de risque ESG actuel ou anticipé supérieur à 80 % sont exclus.

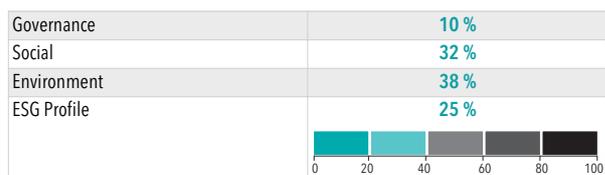
SUIVI FINANCIER ET EXTRA-FINANCIER DES TITRES DU PORTEFEUILLE

Chaque valeur fait l'objet d'un suivi et d'une analyse annuelle, lors des résultats annuels. L'analyse est également révisée si un évènement imprévu vient modifier le cas d'investissement. Dans le cas où un titre ne respecterait plus les critères d'investissement précédemment fixés, le gérant du fonds se voit accorder un délai maximum de 3 mois pour vendre l'intégralité des positions concernées.

▶ 1.3.4 Exemple de valeurs à titre illustratif

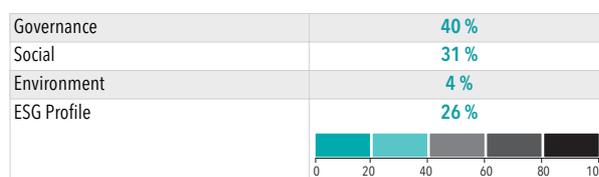
ENEL - LEADER MONDIAL DANS LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- La société détient environ 45 GW de capacités renouvelables à travers le monde, soit 2,5% des capacités mondiales.
- Enel fournit de l'énergie à environ 74 millions d'utilisateurs.
- Le groupe prévoit d'investir 65 milliards d'euros dans les énergies renouvelables d'ici 2030 afin de construire 75 GW de capacités supplémentaires.



SCHNEIDER ELECTRIC - DEVELOPPE DEPUIS UNE DIZAIN D'ANNÉE LA PLATEFORME DE GESTION INTELLIGENTE DES BÂTIMENTS ECOSTRUCTURE

- Adaptée à tous les acteurs de cet écosystème, des promoteurs aux utilisateurs en passant par les responsables de la maintenance technique
- Grâce aux innovations nées de l'internet des objets (IoT), le cycle de vie des bâtiments est allongé via l'optimisation de la consommation d'énergie ou la montée en puissance de solutions de maintenance prédictive
- Grâce aux nouvelles infrastructures digitales, cette plateforme est dotée d'une interface dite « ouverte » et accessible de façon décentralisée sur le cloud



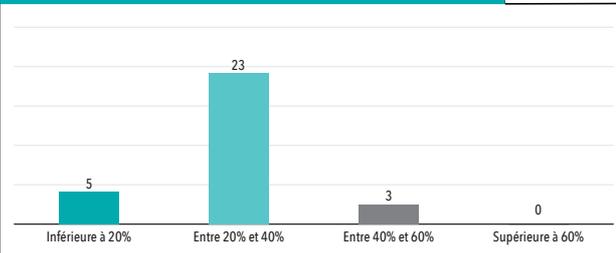
1.3.5 Situation au 31 décembre 2020

NOTES ESG MOYENNE PONDÉRÉE POUR LE FCP S.YTIC

Gouvernance	32 %
Social	24 %
Environnement	23 %
Profil de risque ESG	27 %

La note ESG détermine le profil extra-financier des sociétés (en termes de risques et d'opportunités). Les valeurs dont la note ESG actuelle ou anticipée est supérieure à 70 % sont exclues de l'univers d'investissement (plus la note ESG est basse, meilleure elle l'est)

RÉPARTITION DES NOTES ESG DES ÉMETTEURS DU PORTEFEUILLE



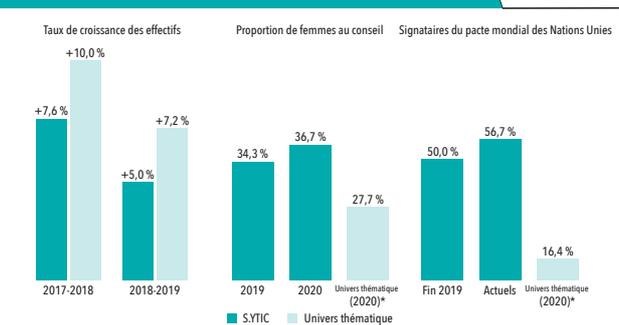
LES 5 POSITIONS AVEC LA MEILLEURE NOTE ESG

	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Halma	18 %	2 %	10 %	11 %
HighCo	14 %	21 %	13 %	15 %
Accell Group	25 %	11 %	8 %	16 %
Nexus	27 %	3 %	19 %	17 %
Bright Horizons	29 %	11 %	11 %	18 %

LES 5 POSITIONS AVEC LA MOINS BONNE NOTE ESG

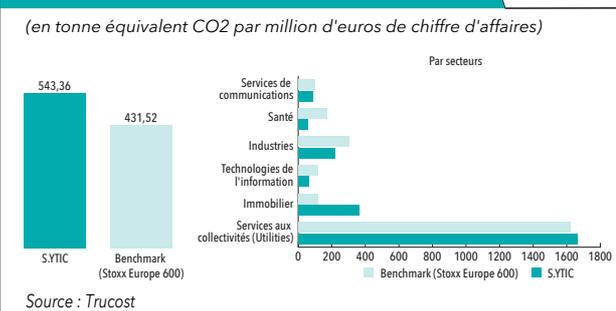
	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Inwit	56 %	38 %	35 %	44 %
Vinci	32 %	41 %	56 %	42 %
Saint-Gobain	41 %	53 %	28 %	40 %
Veolia	39 %	44 %	35 %	39 %
Eiffage	37 %	34 %	45 %	38 %

MESURES D'IMPACT



*Univers thématique composé de 3 084 valeurs. Les données pour l'univers sont issues de multiples sources : Bloomberg, Sustainalytics, la base de données du UN Global Compact, les rapports annuels des entreprises. Le taux de couverture de l'univers est de 94 % pour les Signataires du pacte mondial des Nations Unies, 72 % pour la proportion de femmes au conseil et de 64 % pour le taux de croissance des effectifs »

EMPREINTE CARBONE



1.4 AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'autre événement marquant au cours de l'exercice 2020.

1.5 PERSPECTIVES

La contribution de la thématique du numérique (Qualys, Chegg), de la mobilité « verte » (Veolia et Accell), et les valeurs cycliques (Saint Gobain) explique la bonne tenue de votre fonds en ce début d'année. Nous avons intégré deux nouvelles valeurs dans votre fonds en janvier : Orsted (Société spécialisée dans l'éolien *offshore*, qui représente près de 90 % de son EBITDA) et Acciona (production d'électricité exclusivement issue de capacités renouvelables, activité qui représente 62 % de l'EBITDA). Ces investissements se sont faits dans le cadre d'un arbitrage global au sein de notre exposition aux énergéticiens (réduction des positions dans Iberdrola, EDP et Voltalia et position accrue dans Enel) et renforcent ainsi l'exposition du fonds aux énergies renouvelables.

Nous avons initié des lignes nouvelles en Carrefour, Adevinata (maison mère du Bon Coin) et H/M (exposition à la consommation) ainsi qu'en Ferrovia (exposition au plan d'investissement en infrastructures aux Etats-Unis) et FCC (contracting et services aux collectivités).

Par ailleurs, le fonds a obtenu en février dernier le label ISR d'état et entend poursuivre dans la thématique du développement de la métropole durable, qui recèle un potentiel de croissance structurelle.



2

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	15 636 568,16	3 731 630,32
Actions et valeurs assimilées	15 447 635,06	3 577 839,82
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	15 447 635,06	3 577 839,82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	188 933,10	153 790,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	188 933,10	153 790,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	102 087,88	1 614,49
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	102 087,88	1 614,49
COMPTES FINANCIERS	849 140,16	65 713,76
Liquidités	849 140,16	65 713,76
TOTAL DE L'ACTIF	16 587 796,20	3 798 958,57

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 510 865,15	3 642 666,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	331 385,44	103 486,80
Résultat de l'exercice (a,b)	-373 581,82	40 651,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	16 468 668,77	3 786 804,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	119 127,43	12 153,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	119 127,43	12 153,77
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	16 587 796,20	3 798 958,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	46 181,97	77 129,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	46 181,97	77 129,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 542,19	976,98
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 542,19	976,98
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	44 639,78	76 152,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	143 346,61	30 079,89
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-98 706,83	46 072,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-274 874,99	-5 421,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-373 581,82	40 651,25

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013267408 - S.YTIC Parts GI-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0013267390 - S.YTIC Parts I-C : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC

FR0013267382 - S.YTIC Parts P-C : Taux de frais maximum de 2,20 % TTC

Commissions de surperformance :

Les commissions de surperformance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de surperformance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance du fonds n'a pas dépassé celle de l'indicateur de référence depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée (ou depuis le lancement du fonds). De plus, ces commissions de performance ne sont versées que si la performance du fonds est positive en termes absolus depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée (ou depuis le lancement du fonds).

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM,
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Modalité de calcul de la commission de surperformance : Assiette	Actif net avant frais de gestion variables
Date de constatation	En fin d'exercice
Calcul de la surperformance	Le calcul de la commission de surperformance s'applique séparément au niveau de chaque part. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC est égal à la différence entre : - l'actif net de la part avant frais de gestion variables (mais net de frais de gestion fixes) - la valeur d'un actif de référence théorique ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence(2) (dividendes nets réinvestis) depuis la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée(1) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPCVM
Provisionnement	Provision (ou reprise de provision) intégrée quotidiennement dans la Valeur Liquidative
Condition	Performance de la part positive par rapport à la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée(1)
Quote-part de la commission de surperformance	20% TTC
Rachats de parts	Lors des rachats de parts, la quote-part de la commission de surperformance provisionnée correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion
Date de prélèvement	A la clôture de chaque exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts S.YTIC Parts GI-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 786 804,80	3 287 581,96
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 199 484,89	371 419,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-570 814,01	-961 045,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	347 165,48	232 380,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-232 683,49	-139 417,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-36 769,32	-7 727,08
Différences de change	-43 725,64	14 822,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 117 912,89	942 717,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 603 075,69</i>	<i>485 162,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-485 162,80</i>	<i>457 554,40</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-98 706,83	46 072,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	16 468 668,77	3 786 804,80

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 140,16	5,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	849 140,16	5,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 NOK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 625 810,48	9,87	726 116,84	4,41	693 143,79	4,21	772 751,96	4,69
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112,89	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	99 999,74
	Coupons et dividendes en espèces	2 088,14
TOTAL DES CRÉANCES		102 087,88
DETTES		
	Frais de gestion fixe	21 172,35
	Frais de gestion variable	97 955,08
TOTAL DES DETTES		119 127,43
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-17 039,55

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part S.YTIC Parts GI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	9 284,6510	10 999 998,58
Parts rachetées durant l'exercice	-300,0000	-343 149,00
Solde net des souscriptions/rachats	8 984,6510	10 656 849,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 788,7660	
Part S.YTIC Parts I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	323,7840	402 841,04
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	323,7840	402 841,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	686,3440	
Part S.YTIC Parts P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 333,7190	796 645,27
Parts rachetées durant l'exercice	-2 128,2600	-227 665,01
Solde net des souscriptions/rachats	5 205,4590	568 980,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 949,0310	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part S.YTIC Parts GI-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part S.YTIC Parts I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part S.YTIC Parts P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts GI-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 773,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables	76 261,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts S.YTIC Parts I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 739,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables	12 197,97
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts S.YTIC Parts P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 878,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables	9 496,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS**3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-373 581,82	40 651,25
Total	-373 581,82	40 651,25

	31/12/2020	31/12/2019
Parts S.YTIC Parts GI-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-326 877,23	38 279,09
Total	-326 877,23	38 279,09

	31/12/2020	31/12/2019
Parts S.YTIC Parts I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-19 938,26	3 822,61
Total	-19 938,26	3 822,61

	31/12/2020	31/12/2019
Parts S.YTIC Parts P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-26 766,33	-1 450,45
Total	-26 766,33	-1 450,45

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	331 385,44	103 486,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	331 385,44	103 486,80

	31/12/2020	31/12/2019
Parts S.YTIC Parts GI-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	296 918,39	86 797,07
Total	296 918,39	86 797,07

	31/12/2020	31/12/2019
Parts S.YTIC Parts I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 528,57	11 401,41
Total	17 528,57	11 401,41

	31/12/2020	31/12/2019
Parts S.YTIC Parts P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 938,48	5 288,32
Total	16 938,48	5 288,32

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	3 287 581,96	3 786 804,80	16 468 668,77
Parts S.YTIC Parts GI-C EUR			
Actif net	2 906 682,73	3 179 342,47	14 770 270,08
Nombre de titres	3 504,1150	2 804,1150	11 788,7660
Valeur liquidative unitaire	829,50	1 133,81	1 252,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-58,73	30,95	25,18
Capitalisation unitaire sur résultat	15,86	13,65	-27,72
Parts S.YTIC Parts I-C EUR			
Actif net	380 817,80	417 583,42	872 539,80
Nombre de titres	450,5600	362,5600	686,3440
Valeur liquidative unitaire	845,20	1 151,76	1 271,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,23	31,44	25,53
Capitalisation unitaire sur résultat	14,48	10,54	-29,04
Parts S.YTIC Parts P-C EUR			
Actif net	81,43	189 878,91	825 858,89
Nombre de titres	1,0000	1 743,5720	6 949,0310
Valeur liquidative unitaire	81,43	108,90	118,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,70	3,03	2,43
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,83	-3,85

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
HAMBURGER HAFEN UND LOGISTIK AG	EUR	17 000	313 480,00	1,90
NEXUS AG	EUR	9 300	474 300,00	2,88
SAP SE	EUR	6 000	643 320,00	3,91
TOTAL ALLEMAGNE			1 431 100,00	8,69
BELGIQUE				
INCLUSIO SA	EUR	7 000	158 900,00	0,96
TOTAL BELGIQUE			158 900,00	0,96
DANEMARK				
ROCKWOOL INTERNATIONAL AS B	DKK	1 184	362 352,40	2,21
TOTAL DANEMARK			362 352,40	2,21
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM SA	EUR	14 457	710 127,84	4,31
IBERDROLA S.A.	EUR	35 000	409 500,00	2,49
TOTAL ESPAGNE			1 119 627,84	6,80
ETATS-UNIS				
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUT	USD	2 100	296 905,73	1,80
CHEGG INC	USD	5 800	428 191,74	2,60
EQUINIX INC	USD	980	572 021,09	3,47
QUALYS INC	USD	3 300	328 691,92	2,00
TOTAL ETATS-UNIS			1 625 810,48	9,87
FRANCE				
ALSTOM	EUR	20 090	936 394,90	5,69
EIFFAGE	EUR	7 200	569 088,00	3,45
HIGH CO	EUR	30 375	145 496,25	0,88
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 350	531 100,00	3,23
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	5 300	590 420,00	3,59
SAINT-GOBAIN	EUR	16 900	633 750,00	3,84
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	9 700	1 147 510,00	6,97
SPIE SA	EUR	31 000	552 110,00	3,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	30 500	610 305,00	3,71
VINCI (EX SGE)	EUR	5 600	455 616,00	2,76
VOLTALIA	EUR	14 000	361 900,00	2,20
TOTAL FRANCE			6 533 690,15	39,67
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	111 000	918 636,00	5,58
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	26 000	258 180,00	1,56
TOTAL ITALIE			1 176 816,00	7,14
LUXEMBOURG				
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	11 100	394 050,00	2,40
TOTAL LUXEMBOURG			394 050,00	2,40
NORVEGE				
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	18 000	726 116,84	4,41
TOTAL NORVEGE			726 116,84	4,41
PAYS-BAS				
ACCELL GROUP	EUR	14 000	361 900,00	2,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			361 900,00	2,20
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	88 000	453 728,00	2,75
TOTAL PORTUGAL			453 728,00	2,75
ROYAUME-UNI				
HALMA PLC	GBP	14 500	396 721,04	2,41
SEGRO REIT	GBP	28 000	296 422,75	1,80
TOTAL ROYAUME-UNI			693 143,79	4,21
SUEDE				
HEXAGON AB -B	SEK	5 500	410 399,56	2,49
TOTAL SUEDE			410 399,56	2,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 447 635,06	93,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées			15 447 635,06	93,80
Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AVIVA ISR COURT TERME C 4DEC	EUR	185	188 933,10	1,15
TOTAL FRANCE			188 933,10	1,15
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			188 933,10	1,15
TOTAL Organismes de placement collectif			188 933,10	1,15
Créances			102 087,88	0,62
Dettes			-119 127,43	-0,73
Comptes financiers			849 140,16	5,16
Actif net			16 468 668,77	100,00

Parts S.YTIC Parts GI-C	EUR	11 788,7660	1 252,91
Parts S.YTIC Parts P-C	EUR	6 949,0310	118,84
Parts S.YTIC Parts I-C	EUR	686,3440	1 271,28



3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif S.YTIC constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes,

au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion,

ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, la Défense, le 30 avril 2021

KPMG S.A
Pascal Lagand
Associé



SOFIDY SAS

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 07000042 en date du 10 juillet 2007
Siège social : 303 Square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
Site internet : www.sofidy.com - Email : sofidy@sofidy.com
Tél : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01